



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2021-11-078

L'an deux mille vingt et un le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Alain QUINET, Carine DUNAND, Nicolas ELIE, Stéphanie PERNOD.

Absent : Stéphanie GRASSINI, Stéphane GRAFF, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Absents excusés :

Procurations : Stéphanie GRASSINI donne pouvoir à Solange COOKE, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Solange COOKE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2021

D2021-11-078 **OBJET :** DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Rapporteur : Madame Stéphanie GRASSINI,

Exposé :

Madame Stéphanie GRASSINI expose au Conseil Municipal des modifications au Budget Principal 2021, suite de la Commission des Finances du 21/10/2021, il est nécessaire de modifier les recettes et les dépenses.

Les modifications sont dues par les dépenses suivantes :

- Augmentation des charges énergétiques,
- Création d'un poste de Policier Municipal,
- Charges concernant le COVID-19,
- Charges concernant l'ouverture et la sécurisation partielle du Domaine Skiable par le prestataire VAL D'ARLY LABELLEMONTAGNE,
- Augmentation de la Participation à MEG'ACCEUIL.

Les modifications sont dues par les recettes suivantes :

- Vente de la Ferme des Evettes,
- Dotation solidarité des Stations d'hiver,
- Droit de mutation en augmentation,
- Taxe d'aménagement en augmentation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Stéphanie GRASSINI, propose pour le Budget Principal 2021 les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
011	60612	Electricité	+ 6 000,00 €	
011	60621	Combustible	+ 10 000,00 €	
011	60636	Vêtements de travail	+ 2 000,00 €	
011	6064	Fournitures administratives	+ 2 000,00 €	
011	6067	Fournitures scolaires	+ 2 000,00 €	
011	61521	Entretien et sécurisation des pistes	+ 340 000,00 €	
011	615232	Entretien des réseaux	- 30 000,00 €	
011	617	Etudes et recherches	- 10 000,00 €	
011	6226	Honoraires	- 20 000,00 €	
012	6218	Personnel extérieur	+ 20 000,00 €	
011	6518	Redevances	+ 1 000,00 €	
65	6531	Maire, adjoints, conseillers - Indemnités	+ 9 000,00 €	
65	6532	Maire, adjoints, conseillers – Cotisations de retraite	+ 2 500,00 €	
65	657348	Subvention autres Communes	+ 60 000,00 €	
65	6574	Subvention Associations	- 57 500,00 €	
70	70878	Remboursement autres		+ 18 000,00 €
73	73111	Taxes locales		- 103 000,00 €
73	7336	Droits de places		+ 1 000,00 €
73	7362	Taxes de séjour		- 5 000,00 €
73	7381	Droits de mutation, taxes additionnelles		+ 140 000,00 €
74	7411	Dotation forfaitaire		+ 1 000,00 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale		+ 1 000,00 €
74	7473	Subvention Département		+ 140 000,00 €
74	7478	Subvention autres		+ 60 000,00 €
74	74835	Taxe d'habitation - compensations		- 40 000,00 €
75	752	Revenus des Immeubles		+ 114 000,00 €
75	7588	Produits divers de gestion courante		+ 10 000,00 €
TOTAL			337 000,00 €	337 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
10	10226	Taxe d'aménagement – rbst	+ 5 000,00€	
21	2113	Terrains aménagés	+ 80 000,00€	
21	21318	Autres bâtiments	+ 70 000,00€	
21	2183	Matériel de transport	+ 23 000,00€	
21	2184	Mobilier	+ 20 000,00€	
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	+ 55 000,00€	
024	024	Produits de cession		+ 316 000,00 €
16	1641	Emprunts		- 290 000,00 €
10	10226	Taxes d'aménagement		+ 227 000,00 €
TOTAL			253 000,00 €	253 000,00 €

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **ARRÊTE** les modifications budgétaires N°3 du Budget Principal 2021 tel que ci-dessus.

Amendements : Néant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption :

Conseillers présents	12
Procuration.....	03
Votants.....	15
Pour	15
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 23/11/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.